

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 1 AOUT 1797.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 26 Juillet

L'empressement, l'espèce d'affectation même, avec laquelle le gouvernement a fait publier et afficher le discours prononcé le 14 à Milan par le général en chef de l'armée d'Italie, fait croire à bien des gens que ce dernier tient de près à tout ce qui le passe ici, et que c'est principalement sur lui que certain parti se repose, en cas d'évènement. En effet, la lettre adressée en dernier lieu par le Directoire à Buonaparte, ne doit pas laisser de doute de l'étroite union qui règne entre eux. Cette lettre a été évidemment écrite pour en imposer au public, et peut-être au corps législatif. Le Directoire y approuve formellement tout ce que le général a fait en Italie, et particulièrement ce qui regarde Gènes et Venise. Cependant la conduite de Buonaparte envers ces états a été dénoncée au conseil des 500, qui a nommé une commission pour lui faire un rapport à ce sujet. Ainsi tandis que ce conseil doute, délibère, le Directoire prononce et décide.

—Hier, le Directoire a communiqué au conseil des 500, par un message, les renseignements et preuves demandés sur l'âge de Barras. Il en résulte que ce directeur est né le 30 Juin 1755, que conséquemment il avoit 40 ans 3 mois lorsqu'il a été nommé.

Fin du Message du Directoire sur les finances.

„On s'étoit plaint de ce que pour soutenir le service, on avoit délivré des bons payables sur les recouvrements à prélever; mais, relatifs à des sommes échues, il en résulteroit véritablement des inconvéniens. Quelle est la mesure qui en est exempte, lorsque la recette est au dessous de la dépense? Le Directoire exécutif a cherché à en arrêter le cours, en décidant qu'à l'avenir aucune ordonnance ne sera délivrée que sur des fonds disponibles. Pour commencer à faire usage de cette mesure, il ne s'est trouvé au trésor public, que 759,900 liv.; il a fallu, faute de renseignements, regarder comme effectués les recouvrements présumés d'une

Décade entière. La distribution en étant faite, il n'a resté de disponible pour le service de dix jours, déduction faite de solde des subsistances des armées, des rentes & pensions & de l'indemnité du corps législatif, que 234 mille livres. Cette somme étant évidemment insuffisante, on a demandé aux commissaires de la trésorerie de tâcher de procurer 500 mille livres par négociation; ils ont répondu qu'ils étoient dans l'impuissance de la procurer, & s'ils n'avoient pu annoncer en même tems qu'on pouvoit compter sur quatre cent mille liv., provenant d'une opération antérieure, on se seroit trouvé dans l'impossibilité de fournir à des objets qui ne peuvent être suspendus sans que la sûreté publique fût compromise.

„Le Directoire exécutif l'a déjà observé plusieurs fois, citoyens représentans; il ne craint pas de faire connoître la situation de la fortune publique, parcequ'il a la conviction qu'il est possible de la relever d'une manière qui ranime la confiance des bons citoyens, désespère ses ennemis intérieurs, étouffe ceux du dehors, & fasse connoître enfin que la révolution n'a pas été faite en France pour arriver à l'état de détresse qu'on y éprouve.

„Veuillez en effet observer, citoyens représentans, qu'on est encore réduit à faire la répartition de la contribution foncière qui devoit être en recouvrement depuis dix mois; que la loi qui doit faire produire 60 millions à la contribution personnelle de l'an 5, n'est point encore rendue; que les grandes communes n'ont pas à leur disposition les moyens supplémentaires qui leur sont nécessaires pour leurs dépenses locales, & qu'on est dans l'obligation de rendre à la commune de Paris, pour laquelle y pourvoie, la presque totalité des rentrées du département de la Seine; que les contributions indirectes annoncées depuis le commencement de l'année, ne sont pas encore mises même en discussion; que les bonifications qu'on peut obtenir dans l'enregistrement, le timbre, les droits de greffe, les hypothèques & les postes, ne sont encore qu'un projet.

„Que les ressources qu'on peut retirer des domaines engagés, des rentes foncières non féodales, sont encore entières.

„On a reconnu depuis longtems l'utilité, la nécessité même de tous ces objets, puisqu'il vous a été proposé de les soumettre à votre délibération: les espérances qu'on en concevoit, avoient soutenu le service; cette ressource manque aujour d'hui; d'autres moyens provisoires sont devenus indispensables; sans leur autorisation, le service de la Décade prochaine deviendrait impossible.

„Il étoit du devoir du Directoire exécutif de vous déclara-

mer qu'on est parvenu au point de crise qu'il avoit annoncé depuis longtems, & qu'il a retardé par tous les moyens dont il a pu faire usage. Vous trouverez dans votre sagesse les moyens d'obvier aux maux incalculables qui en résulteroient, si le trésor public ne reçoit pas des secours prompts & efficaces.

„Le Directoire exécutif vous invite, citoyens représentans, à prendre en considération la demande qu'il vous en fait.

„Les objets suivans prouvent combien cela est urgent.

„On apprend qu'il y a un arriéré sur la solde.

„On n'a eu que 234 mille francs pour faire face à des objets urgens qui se portoient à 10 millions.

„Il en est dû plus de cinq aux employés; la majeure partie n'a pas encore reçu l'entier traitement du mois de Germinal.

„Les réparations des routes & des monumens publics vont être suspendues.

„La fourniture du pain des prisonniers manquera.

„Le service des hôpitaux est exposé au même danger.

„Il n'y a point de réserve effective.

„Il ne reste point de moyens disponibles.

„C'est à vous seuls, citoyens représentans, qu'il appartient d'en faire trouver.

Signé: Carnot, président. — Lagarde, secrét. général.

Conseil des 500. — Séance du 23.

Le citoyen Boisbaudron dénonce le ministre de la justice Merlin, comme s'étant rendu coupable à son égard d'un faux matériel; il étoit prévenu d'émigration; mais il n'existoit aucune preuve; le ministre a fabriqué deux lettres à sa charge.

Bion demande le renvoi à la commission qui a fait un rapport sur la responsabilité des ministres, et Dubois (des Vosges) le renvoi au Directoire. — La première proposition est adoptée.

Le conseil arrête sur le rapport du général Jourdan qu'il ne pourra y avoir à l'avenir dans les armées de la république que 80 généraux de division, y compris les généraux en chef; 150 généraux de brigade; 100 adjudans-généraux; 50 commissaires ordonnateurs, 4 commissaires ordinaires. Dans ce nombre, ne sont pas compris les officiers généraux d'artillerie et du génie.

La discussion s'établit sur le projet de Pichegru relatif à la garde nationale. — Talot obtient la parole; il ne combat pas le projet en lui-même; au contraire, il en reconnoît la nécessité, pour s'opposer, dit-il, aux partis qui menacent également la France, & dont l'un est précédé par la guillotine, & l'autre par la potence. (On rit.) L'orateur s'oppose à ce qu'il soit formé des compagnies de chasseurs, de grenadiers & de cavaliers; il pense que cette formation est inutile, & peut faire des rivalités dangereuses.

Cette proposition n'a pas de suite. L'urgence est déclarée & le projet adopté.

Séance du 24. — Mayeur appelle l'attention du conseil sur le dernier arrêté du directoire relatif à Lyon. Après quelques observations sur les effets fâcheux qui peuvent résulter de cet arrêté dans un moment où Lyon est tranquille, il demande 1^o. l'envoi d'un message

au directoire pour lui demander des renseignemens sur les motifs de son arrêté; 2^o. un prompt rapport sur le mode d'annuler les actes du directoire; 3^o. la nomination d'une commission chargée d'examiner quand et comment, le directoire peut mettre une ville ou un département en état de siège..... — Les trois propositions sont décrétées.

Tallien obtient la parole pour une motion d'ordre: Si les efforts d'un représentant du peuple, dit-il, ne devoient être déterminés que par l'espoir du succès, peut-être ne devrois-je pas monter à cette tribune (murmures); peut-être ne devrois-je pas y hasarder des vérités souvent méconnues au milieu des orages de la révolution. Mais quelque difficile que soit la position des hommes restés fidèles à la cause de la liberté, j'aurai rempli mon devoir. Le conseil a adressé un message au Directoire pour connoître la situation de la république; pourquoi ne jetterions-nous pas aussi nos regards sur nous mêmes, qui tenons les destinées de l'état dans nos mains? Quelle étoit la position de la France au commencement de cette session? La victoire avoit conduit nos armées au sein de l'Autriche. La cour de Vienne signoit les préliminaires de la paix; au dedans le crédit public commençoit à renaitre, et les rentiers avoient l'espoir de voir améliorer leur sort. Trois mois se sont écoulés à peine; les négociations avec l'Empereur traînent en longueur, et nous menacent d'une rupture; l'Angleterre affecte des prétentions exagérées; enfin, le crédit public a reçu des atteintes funestes; les inscriptions qui s'étoient élevées à 40 livres, sont descendues à 20. (Dites à 13, s'écrie-t-on). Quelle peut-être la cause de ce changement? Avons nous donc éprouvé des revers? Non. C'est dans le gouvernement ou dans nous-mêmes qu'il faut chercher la cause de ces fâcheux résultats. Si le gouvernement est coupable, disons-le franchement, sans sarcasmes, sans personnalités qui décèlent les passions. Mais c'est nous-mêmes qu'il faut accuser. Au lieu de nous occuper de tant d'importans objets qui nous restent à discuter, au lieu de rendre à nos discussions le calme et la sagesse qui seuls peuvent en imposer à nos ennemis, nous avons recours à des moyens indignes de la représentation nationale, et qui alarment les vrais amis de la liberté. L'aigreur, la haine, l'esprit de récrimination: voilà ce qui conduit les orateurs à la tribune. Les commissions toujours composées des membres d'un même parti, ne laissent à l'autre que les ressentimens. (Murmures). Des systèmes effrayans se développent depuis huit jours. N'est-il donc pas tems d'imposer

silence à vos passions, à vos préjugés, de vous rallier au gouvernement, en vous concertant s'il marche dans la voie constitutionnelle, en éclairant s'il se trompe, en mettant même en accusation ceux de ses membres qui peuvent vous paroître coupables? Sera-t-il donc dit que nous aurons vaincu l'Europe entière, et que nous ne pourrions nous vaincre nous-mêmes? Malheur à ceux qui refuseroient d'abjurer leurs haines et leurs animosités à l'autel de la patrie. Pour moi, armé du poignard du 9 Thermidor, je jure de le plonger dans le sein du premier usurpateur qui oseroit porter atteinte à la constitution de l'an 3. Je demande qu'il soit nommé une commission composée de sept membres pour présenter les moyens législatifs, politiques et moraux, de rétablir la paix, tant intérieure qu'extérieure, et de hâter les effets qui doivent en résulter. — On demande l'impression. — *Appuyé*, s'écrient plusieurs membres; *l'impression du discours*.

Henri Lavivière: Je viens m'opposer à l'impression; car si vous l'adoptiez, vous consacriez les inculpations faites au corps législatif. L'orateur a parlé de la baisse du crédit public, des malheurs qui nous menacent. Je suis d'accord avec lui sur les faits, je ne le serai pas sur les motifs. C'est aux clubs, et à ceux qui les composent, c'est à la résurrection de ceux qui nous plongeient naguères dans les prisons pour nous envoyer ensuite à l'échafaud, c'est à ceux dont la fortune criminelle insulte à la misère publique, insulte surtout à ces rentiers malheureux qu'ils semblent plaindre, qu'il faut attribuer nos maux, et non point à cette assemblée des députés que le peuple s'est choisis sans canon et sans mitraille, et qui forme ici la majorité sainte. Quels sont donc ces hommes qui osent vous proposer de renouveler des commissions de sûreté générale qui sont encore aussi fraîches, que si les cadavres qu'elles ont immolés étoient sous nos yeux? Le maintien de la constitution est-il donc un problème pour aucun de nous? — (Non, non, s'écrient tous les membres...) Mais qui êtes-vous, Tallien, quels sont vos titres pour accuser la représentation nationale? Où sont les services que vous avez rendus? Oseriez-vous mettre en parallèle ce que vous avez fait, avec ce qu'ont fait ceux qui sont l'objet de votre censure? Qui voudroit le souffrir? qui ne rougiroit d'une pareille comparaison..... Je ne veux point fouiller dans le passé, mais je suis indigné de ce que tel ou tel homme se présente ici pour répandre des nuages sur nos intentions. Nous n'avons pas encore fait la moitié de ce que nous avons à faire pour réparer nos maux. Le peuple français a

été pendant trois ans, pillé, égorgé, mitraillé, et c'est après trois mois que vous avez marqués par des actes d'une justice éclatante, qu'on veut vous dépopulariser. . . . Si je m'élève contre les clubs, c'est que je suis instruit que dans divers départemens, on veut établir des contre-clubs, et qu'ainsi se manifestent tous les symptômes de la guerre civile. Tout ce qui a précédé le 10 Août vous environne; mouvement de troupes, changement dans le ministère: et je vous annonce que le ministre actuel de la police doit être encore remplacé par Garat septembre. (Mouvement, agitation). Voulez-vous déjouer toutes les manœuvres de vos ennemis? Ne laissez jamais sans réponse les inculpations dirigées ici contre vous. Ainsi, si l'on sème l'inquiétude parmi les acquéreurs de biens nationaux, donnez à ces citoyens qui, les premiers, ont fourni des fonds à la république, l'assurance que toujours vous les protégerez, que leurs acquisitions seront respectées. (*Oui, oui*, s'écrient une foule de voix); mais je reviens à la proposition qui vous a été faite par Tallien; elle n'auroit pour effet que de renouveler ces mesures de sûreté générale, dont le souvenir est si profondément gravé dans le cœur de tous les français. Je réclame donc la question préalable, et sur cette proposition et sur l'impression du discours.

Appuyé, s'écrient à l'instant une foule de membres; et la question préalable mise aux voix, est prononcée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les sociétés populaires. Boulay propose le projet de résolution rédigé par la commission à laquelle il a été adjoint. Il tend à permettre les sociétés populaires, sous la surveillance des autorités constituées, qui pourront les dissoudre lorsqu'elles leur paroîtront contraires à la tranquillité publique.

Siméon combat vivement ce projet & demande la clôture de toute espèce de sociétés politiques. — Malgré une assez forte opposition de la part de quelques membres, la discussion est fermée & la priorité accordée au projet de Siméon.

Gomnaire demande par amendement que la défense porte sur toutes les réunions de représentans du peuple.

Philippe-Delville s'étonne que Gomnaire, dans une discussion aussi sérieuse, vienne faire une proposition aussi dérisoire. Il demande l'ordre du jour. — Adopté.

Voici les articles du projet, tels qu'ils ont été adoptés. 1^o. Toutes sociétés particulières s'occupant de questions politiques sont suspendues provisoirement. 2^o. Les individus qui au mépris de la loi se réunissent, seront traduits devant les tribunaux de police correctionnelle, & punis comme coupables des rassemblement. 3^o. Les locataires & principaux propriétaires chez qui se feront ces rassemblements, seront punis de 1000 livres d'amende & trois mois de prison.

Sur la demande de la commission chargée d'examiner les messages du Directoire relatifs à la marche des troupes, le conseil se forme en comité général.

De la Haye , le 22 Juillet.

Le ministre françois Noel a remis à notre assemblée nationale une note où il est dit, que le gouvernement françois a appris avec beaucoup de plaisir que la constitution Batave étoit enfin terminée ; en conséquence il se flatoit que la nation hollandoise ne balancerait plus à accepter cette constitution, qui repose en effet sur d'excellentes bases. Cette note a produit une heureuse sensation, et elle ne peut manquer d'influer beaucoup, lorsque la constitution sera soumise à la sanction du peuple.

Comme le vent est toujours à l'ouest, notre flotte du Texel n'a pu encore sortir.

Tout ce que l'on fait de certain des négociations qui ont lieu à Lille, c'est que Lord Malmesbury a déjà présenté deux projets de pacification. Le dernier, qui étoit le plus modéré, a été envoyé au Directoire. Une des principales difficultés est la restitution des colonies, vaisseaux & marchandises que les Anglois nous ont pris aux Indes Orientales ; les denrées se montent à plus de 20 millions de florins. L'on remarque que les Anglois n'ont absolument rien vendu, & qu'ils les gardent en magasins.

De Bruxelles , le 25 Juillet.

Suivant les lettres de Lille, la personne que l'on dit chargée d'une mission secrète de la cour de Vienne, y est arrivée, et a déjà eu des conférences particulières avec le Lord Malmesbury. Il paroît que ses instructions n'ont d'autre objet que de donner connoissance au négociateur anglois de ce qui s'est passé à Montebello, afin qu'il puisse régler les ouvertures en conséquence. Du reste, toutes les apparences continuent d'annoncer l'heureuse et prochaine issue des négociations.

De l'Italie , le 25 Juillet.

Le discours de Buonaparte à ses troupes, a été imprimé et distribué partout avec profusion. Il a donné lieu à des déclarations particulières faites par différentes divisions de son armée, et en général les officiers et soldats y ont applaudi.

La république Cispadane cessera bientôt d'exister, sans avoir été dissoute. Les légations de Bologne et de Ferrare sont sur le point d'opérer leur réunion à la république Cisalpine ; celle de la Romagne est déjà effectuée.

A l'exception de l'Istrie et de la Dalmatie, les troupes impériales n'ont encore occupé aucune autre partie des Etats Vénitiens ; mais

elles sont campées en grand nombre sur la demie-circonférence de la Terre-Ferme Vénitienne, et leur position annonce qu'elles n'attendent que le dernier signal pour avancer. Du côté de Verone, l'on ouvre les routes et passages qui conduisent du Tirol à cette ville.

De Coblenze , le 28 Juillet.

Le général Colland, qui avoit établi son quartier-général à Creutznach, va quitter cette ville pour le rendre sur le Bas-Rhin. Sa troupe sera embarquée en partie à Bingen ; elle doit être remplacée par un corps peu nombreux de l'armée de Rhin et Moselle. L'armée du Nord, pour faire place aux troupes qui descendent, va se porter plus bas sur le Rhin.

On parloit déjà ici de l'évacuation de la rive droite comme d'un événement très prochain. Cependant, il paroît qu'elle est encore différée, puisque l'on vient d'établir un magasin d'habillemens à Vallendar, qui est fourni par les magasins de Bonn et de Cologne.

De Wiesbaden, le 30 Juillet.

Le général Hoche étoit attendu hier à Coblenze ; ses adjudans s'y trouvoient déjà. Cette nouvelle nous fut apportée par l'aide-de-camp du général françois qui est ici ; il a annoncé en même tems que l'on s'occupe à tracer un camp pour 11 bataillons, dans les environs de Coblenze, entre le Petersberg et les hauteurs de Metternich.

De Francfort , le 31 Juillet.

Mgr. le coadjuteur de Mayence, Baron de Dalberg, est ici depuis avant hier. Il doit partir demain pour Altschaffenburg.

La nouvelle d'une insurrection qui auroit éclaté à Turin, est aujourd'hui contredite par une lettre de Lyon, insérée dans la gazette de Strasbourg. Nous sommes d'ailleurs informés par une source que nous pouvons regarder comme officielle, qu'à la date des avis les plus récents, la plus grande tranquillité régnoit dans la capitale du Piémont ; et cet heureux calme est autant dû à la disposition des esprits, qu'aux sages mesures du gouvernement et à la fermeté du souverain dont toutes les vues, depuis son avènement au trône, ne tendent qu'au soulagement et au bonheur de ses peuples.

N. B. Notre article de Friedberg d'hier doit être daté du 29, & non du 25

* * * On désireroit trouver une place dans une voiture pour se rendre incessamment à Strasbourg ou un compagnon de voyage, pour y aller en extra-poste ; s'adresser au Weidenhoff, No 92

* * * Un jeune-homme, d'environ 19 ans, parlant allemand & un peu de françois, d'une famille honnête, désireroit entrer dans une maison de commerce, soit de cette ville, soit des environs, en qualité d'apprentif. Ses parens peu favorisés du côté de la fortune, ne pourroient s'engager à payer quoique ce soit pour son apprentissage ; en échange, le jeune-homme seriroit plus longtems, & en fourniroit caution suffisante ; on pourroit même l'employer à divers ouvrages. S'adresser au Bureau de ce Journal.